

Arrêté fédéral III concernant les comptes 2004 du domaine des écoles polytechniques fédérales (domaine des EPF)

du 2 juin 2005

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 35 de la loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les écoles polytechniques fédérales (loi sur les EPF)¹,
vu le message du Conseil fédéral du 23 mars 2005²,

arrête:

Art. 1

Les comptes du domaine des écoles polytechniques fédérales pour l'exercice 2004 sont approuvés comme suit:

- a. le compte de résultats présente des revenus de 2 242 386 340 francs et des charges de 1 989 693 008 francs; il en résulte un excédent de revenus de 252 693 332 francs;
- b. le compte des investissements présente des paiements bruts de 318 683 377 francs;
- c. le compte des flux de capitaux présente une contribution de la Confédération au financement, dont le montant est de 1 788 187 250 francs;
- d. le bilan au 31 décembre 2004 présente un total de 1 194 080 220 francs.

Art. 2

Conformément à l'art. 10 de l'ordonnance du Conseil des EPF sur la comptabilité du domaine des EPF du 5 février 2004³, une réserve de 9 612 149 francs est constituée et inscrite au bilan.

Art. 3

Le présent arrêté fédéral n'est pas soumis au référendum.

Conseil des Etats, 31 mai 2005

Le président: Bruno Frick
Le secrétaire: Christoph Lanz

Conseil national, 2 juin 2005

La présidente: Thérèse Meyer
Le secrétaire: Christophe Thomann

¹ RS 414.110

² Non publié dans la FF.

³ RS 414.123

Arrêté fédéral III <bd> concernant les comptes 2004 du domaine des écoles polytechniques fédérales (domaine des EPF)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2005
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	26
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	05.07.2005
Date	
Data	
Seite	4031-4032
Page	
Pagina	
Ref. No	10 138 736

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.